

**Dix-huitième Conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

11 juillet 2016
Français
Original : anglais

Genève, 30 août 2016
Point 13 de l'ordre du jour
Adoption des coûts estimatifs pour 2017

**Coûts estimatifs de la dix-neuvième Conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié
annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation
de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être
considérées comme produisant des effets traumatiques
excessifs ou comme frappant sans discrimination**

Note du secrétariat

1. La dix-huitième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève le 30 août 2016, a décidé que la dix-neuvième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes serait convoquée durant une journée, à une date restant à déterminer.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de ladite conférence, qui s'élèvent à 205 500 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Conférence et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, les coûts de la Conférence des Hautes Parties contractantes sont couverts par les Hautes Parties contractantes et les États qui participent aux travaux de la Conférence sans être parties au Protocole, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, dûment ajusté.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

GE.16-11811 (F) 260716 280716



* 1 6 1 1 8 1 1 *

Merci de recycler



**Dix-neuvième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé
à la Convention sur certaines armes classiques
Genève, novembre 2017 (une journée)**

(Montants en dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	Total
Interprétation et service des séances	13 500							13 500
Traduction de la documentation		14 900		44 400	13 800			73 100
Services d'appui ¹						800		800
Divers ²							13 000	13 000
Total	13 500	14 900		44 400	13 800	800	13 000	100 400

A. Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	100 400
B. Coûts autres que ceux des services de conférence* :	
1) <i>Un P-3 pendant six mois</i>	91 000
2) <i>Matériel, fournitures et publications</i>	2 000
Sous-total	93 000
<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>	12 100
Total partiel B	105 100
Total général (arrondi) A + B	205 500

* Au taux de USD 1 = CHF 0,967.

¹ Technicien du son/enregistrement (2 x 1 jour) : 800 dollars É.-U.

² Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash : 100 dollars ; secrétaire (2 x 2 jours) : 1 600 dollars ; commis à la distribution des documents (1 x 1 jour) : 400 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières : 10 900 dollars.